



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE : Le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a, à une session spéciale tenue le 19 décembre 2016 à 20h00, adopté le règlement numéro 294-2016 concernant le taux de taxation 2017.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal au 205 rue Principale, Sainte-Jeanne d'Arc.

DONNÉ À STE-JEANNE D'ARC, ce 20^{ième} jour du mois de décembre 2016.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

**Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.30 heures et 18.00 heures le 20^{ème} jour du mois de décembre 2016, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour de décembre 2016.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**